



Castelnaud la chapelle, jeudi 31 mai 2018

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2018/07382

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Balisage et signalisation

Signalisation difficultés navigation Dordogne

Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 31/05/2018 à 08:00 au 20/07/2018 à 17:00

o **Dordogne**

entre les pk 59.000 et pk 89.000 - Dans le chenal

Commentaire :

Conformément au règlement de navigation, les hauts fonds de Genissac (Barbeyrac) ainsi que les graviers de Sainte-Terre (port Crespin) et Vignonet doivent faire l'objet d'une signalisation.

Les bouées de Genissac et Sainte-Terre ne pourront être mise en place qu'en juin à cause du délai de mobilisation du bateau "Le Coulobre".

Concernant Vignonet, les bouées dérapaient chaque année et un arrêté du règlement de navigation prévoit leur remplacement par des panneaux de type C1. Ces panneaux devraient être installés au plus tard en juillet.

Nous appelons d'ici là à la vigilance des navigants.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

EPIDOR, Service du Domaine Public Fluvial, Place de la Laïcité, 24250 CASTELNAUD LA CHAPELLE
Tél : 05 57 51 06 53

Date limite d'affichage :

21/07/2018

Directeur(trice)

Signé

Guy PUSTELNIK